

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
du 20 octobre 2022 à 20h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 13 octobre 2022

Membres en	
exercice	19
Présents	14
Votants	19
Pouvoirs	5

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOURL, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Vincent HOANG, Carole PROTIERE, Annelise MAZILLE, Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Frank CORDIER donne pouvoir à Dominique FATOME, Christelle ABRAZIAN donne pouvoir à Annelise MAZILLE, Guillaume FOUCAUT donne pouvoir à Christophe SELIG, Mélanie PROST donne pouvoir à Carole PROTIERE et Mathieu GUINET donne pouvoir à Alex COLOMB.

Secrétaire de séance : Brigitte ROCHE

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 8 septembre 2022

Le procès-verbal du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Intervention de M George de la RSE

Aujourd'hui, trois facteurs provoquent la crise de l'énergie : une tension sur les marchés de matières premières ; la guerre en Ukraine qui a accéléré l'amplification de la tension sur le gaz naturel et le pétrole, ainsi que la baisse de notre production d'électricité par les centrales nucléaires (moins de 50% de notre parc fonctionne : retard de maintenance lié à la crise sanitaire, problème de corrosion et depuis une dizaine d'années la fermeture de certains réacteurs sans nouvelles constructions).

Aujourd'hui nous sommes dans une crise de l'offre et cette crise touche uniquement l'Europe. L'Europe connaît également une extraction du gaz en déclin ce qui a pour conséquence d'être dépendant de la Russie et du GNL. Les prix du gaz ont été multipliés par vingt en août et nous avons également une hausse du prix du CO². Le prix du gaz ajuste le prix de l'électricité car le prix du marché européen découle des coûts variables de la dernière capacité de production appelée à savoir le gaz.

La situation des fournisseurs est fragile, ce qui a des conséquences dramatiques pour certaines entreprises et collectivités locales. Il n'y a pas de décision européenne pour plafonner les prix des marchés de gros. Aucune mesure ne peut être prise au niveau national à ce jour.

Les remèdes à court terme sont la sobriété énergétique, un appel à flexibiliser les usages, une accélération des projets d'énergies renouvelables.

Les remèdes à moyen terme sont une efficacité de l'isolation du bâti (performance des équipements), la simplification des EnR et le nucléaire.

Les remèdes à long terme sont : une transition énergétique en France : -30% énergie et + 50% d'utilisation de l'électricité ainsi que la création de REP (réacteurs nucléaire).

Au niveau national, la France a privilégié les particuliers et les petites entreprises (-36kw) en mettant en place un bouclier tarifaire (plafonnement des tarifs réglementés à +4% en 2022, sans cela il y aurait eu

une hausse de 35% et en février 2023 la hausse des tarifs réglementés sera plafonnée à +15%.

Au niveau européen, l'Union Européenne veut essayer de faire baisser les prix du gaz par les vendeurs américains et norvégiens. Plafond de prix de vente de l'électricité produite par du nucléaire, des EnR et du charbon.

A long terme, l'Union Européenne et notamment la France souhaitent une réforme du marché européen de l'électricité notamment en décorrélant les prix de l'électricité des prix du gaz et en augmentant la régulation.

*C. FORNÈS : un budget est à envisager, comment prendre en compte cette augmentation ?
M.GEORGE on est sur une hausse de 15% car la commune n'a pas de contrat de plus de 36Kw et est couverte par les tarifs réglementés. Madame le Maire demande comment la commune peut travailler avec RSE pour essayer de produire de l'énergie. Aujourd'hui, le souhait de la régie est de développer des productions locales afin de pouvoir sur le long terme être affranchi en cas de chocs des prix. La régie a mis en place sur la station d'épuration de Villeneuve des traqueurs. A. MAZILLE demande s'il est possible de faire sur les parkings communaux des abris avec des panneaux photovoltaïque. Madame le Maire s'interroge sur les difficultés que rencontrent ou que peuvent rencontrer notre tissu économique de proximité ainsi que les moyens d'actions possibles.
M GEORGE indique pour les commerçants que le gouvernement français cherche des solutions*

3. Administration générale

• Désignation d'un correspondant incendie et secours

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours a une mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, il peut :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Madame le maire invite le conseil municipal à procéder, à l'élection d'un correspondant incendie et secours.

Candidat : M Pierre ROSET.

ACCORD UNANIMITE

4. Finances et économie

• Décision modificative n°1

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de révision des crédits de certains comptes du budget 2022 afin de pouvoir procéder aux écritures d'ordre budgétaire de la section investissement :

Désignation	Diminution de crédits	Augment. de crédits
Recettes d'investissement		
2031 (041) – Frais d'études		+ 1 740 €
Dépenses d'investissement		
2151 (041) – Réseau de voirie		+ 1740 €

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de révision des crédits de certains comptes du budget 2022 afin de pouvoir procéder au règlement du logiciel pour le centre de loisirs et l'achat de matériel informatique :

Désignation	Diminution de crédits	Augment. de crédits
Dépenses d'investissement		
2051 – concessions, droits similaires		+ 2 000€
2183 – matériel de bureau et informatique		+ 1 500€
2151 – réseau de voirie	- 3 500€	

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de révision des crédits de certains comptes du budget 2022 afin de pouvoir procéder au règlement du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

Désignation	Diminution de crédits	Augment. de crédits
Dépenses de fonctionnement		
739223 – FPIC		+ 2 000€
6218 – autre personnel extérieur		+ 10 000
6413 – personnel non titulaire		+ 45 000
022 – dépenses imprévues	- 42 000€	
Recettes de fonctionnement		
6419 – remboursement rémunération du personnel		+ 15 000€

ACCORD UNANIMITE

5. Intercommunalité

• **Compte-rendu des conseils communautaires (C. FORNÈS)**

Conseil communautaire du 15/09/2022

Plusieurs décisions modificatives du budget ont été prises. La CCDSV a pris un avenant pour les conventions avec les associations gestionnaires des crèches pour permettre la mise en œuvre d'un marché public. Le conseil s'est positionné sur la création de crèches à Villeneuve et Trévoux, la CCDSV a fait des demandes de subvention afin de savoir si elle peut se lancer dans ces projets. Le conseil communautaire a approuvé des demandes de subventions pour du petit patrimoine et pour l'étude global concernant le château d'Ambérieux en Dombes (56 000€ dont 20 000€ restent à charge de la

CCDSV) Cette étude va permettre d'évaluer l'état actuel du château et le coût pour le valoriser et quoi en faire. A. MAZILLE demande si l'entreprise est déjà choisie, Madame le Maire indique que oui.

Conseil communautaire du 13/10/2022

La CCDSV a fait 2 acquisitions de foncier sur la commune de Villeneuve pour étendre la zone d'activités. Le conseil a voté des demandes de subventions pour des concerts dont celui organisé par le comité des fêtes d'Ambérieux en Dombes. La CCDSV a pour projet de subventionner l'installation d'une œuvre d'art dans les communes.

Une convention pour une veille foncière agricole a été votée pour suivre les parcelles qui pourraient être disponibles, cela se fait avec la SAFER et va permettre d'assurer le maintien de l'agriculture sur notre territoire.

Le conseil s'est également positionné sur le mode de gestion des équipements petite enfance : il y a six crèches sur la CCDSV dont une est gérée actuellement par un marché et les autres par convention avec des associations. La préfecture avait alerté la communauté de communes sur ce mode de gestion car le recours aux conventions n'avait pas été soumis aux règles de la concurrence. Le conseil a voté la mise en concurrence par le biais d'une concession en août 2023 en gardant les mêmes lots qu'aujourd'hui c'est-à-dire selon les associations gérantes actuellement.

PREND ACTE

- **Rapport d'activités 2021 du service déchets de la CCDSV (C. FORNÈS)**

Le rapport d'activités 2021 du service déchets sera présenté lors d'un prochain conseil.

- **Rapport d'activités 2021 du SYTRAIVAL (C. FORNÈS)**

Le rapport d'activité 2021 du SYTRAIVAL sera présenté lors d'un prochain conseil.

6. Enfance – école

- **Opération un fruit à la récré (C. PROTIERE)**

Cette opération a eu lieu du 10 au 14 octobre lors de la semaine du goût au sein de l'école. Avec l'aide du corps enseignants et de parents d'élèves, une distribution de fruits d'autonomie (prunes, poires, raisins, pommes) et du jus de pomme. Les fruits ont été achetés à Sainte Olive et le jus de pommes à Civrieux.

Cette action a été très appréciée des enfants et de l'équipe.

- **Point sur le service enfance – jeunesse**

Le service fonctionne de mieux en mieux, même si des ajustements sont encore nécessaires.

A partir du 21 octobre 2022, le logiciel Servicecomplice sera diffusé auprès des parents, ce portail famille va permettre aux parents de gérer leurs inscriptions à la cantine, au périscolaire et à l'extrascolaire.

Le service a également eu un contrôle par les services de SDJES qui s'est plutôt bien passé.

La mairie devra se positionner sur une situation pérenne.

P. ROSET précise que la situation au centre de loisirs est au jour le jour. La commune connaît aujourd'hui la problématique du recrutement d'un directeur avec un contrat qui est prolongé tous les dix jours. Les difficultés rencontrées sur le centre de loisirs ont des répercussions sur l'administratif qui est surchargé. Madame le Maire indique que l'objectif est d'avoir un service enfance-jeunesse complètement autonome en lien avec la mairie mais sans impacter les différents services. C. SAINT-CYR indique qu'il aurait peut-être fallu mettre plus de moyens sur les trois premiers mois de fonctionnement et que le travail de cet été ne doit pas être remis en cause.

7. Personnel

- **Convention médecine préventive avec le centre de gestion de l'Ain (P. ROSET)**

Madame le maire rappelle que la commune a adhéré au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain. Un décret du 13 avril 2022 vient mettre à jour la convention établie avec les communes ne prévoyait pas notamment les notions de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'informations et de préventions.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention actualisée.

C. PROTIERE demande si les agents suivent bien les visites médicales préconisées. Les agents vont tous les deux ans au service de médecine du travail.

ACCORD UNANIMITE

- **Organigramme du personnel communal (P. ROSET)**

Présentation de l'organigramme au 1^{er} septembre.

8. Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

Commission urbanisme : de nombreux dossiers d'urbanisme sont déposés, et la commission a pu relever quelques difficultés avec des conflits de voisinage.

Commission travaux : un point sur les travaux du réfectoire a été fait (il restera l'acoustique à traiter), les travaux du mode doux le long de la RD66 commenceront le 24 octobre pour une durée de 6 à 8 semaines. Une réunion avec les riverains a été faite et s'est bien passée, des questions ont été posées pour ralentir la vitesse. Un feu alternatif sera mis en place.

Commission jeunesse et sport : la commission a prévu une rencontre avec les SNU (service national universel), la date pour le COPIL PEDT n'a pas encore été fixée car la commission attend le retour des vacances scolaires. Le CME viendra au conseil de novembre présenter leur projet, il organise une manifestation le 27 novembre prochain.

Commission vie locale : réunion des associations pour le calendrier des manifestations, certaines associations ont souligné le manque de salles pour les réunions. Les associations réfléchissent également pour mettre en commun du matériel.

- **Compte-rendu de l'opération brioches (B. ROCHE)**

La vente de brioche pour l'ADAPEI a eu lieu le samedi 15 octobre. Les bénévoles ont fait une bonne collecte, ce qui permet un don à l'ADAPEI de 507.20€.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles**

L'assemblée générale du Sou des Ecoles a eu lieu le 26 septembre. Une présentation du rapport d'activités a été faite : goûter de Noël, goûter de carnaval, cadeaux pour les CM2, fête de l'école ainsi que participation au financement d'activités scolaire.

L'association a un bilan financier positif.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de la FCPE (S. ROSIER)**

L'assemblée générale de la FCPE a eu lieu le 15 septembre, une présentation du rapport d'activités a été faite : participation aux conseils d'école, bourse à la puériculture et aux jouets, vente de chocolats de Pâques. La FCPE permet le relais des échanges entre la mairie et les parents d'élèves.

Le bilan financier de l'association est positif.

9. Questions diverses

- **Illuminations et mesures énergétiques**

Il est proposé au conseil municipal de s'interroger sur les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

A. COLOMB propose de ne mettre que les guirlandes « LED » afin de limiter la consommation d'énergie.
D. FATOME propose d'allumer uniquement vers la salle polyvalente notamment pour la manifestation de l'UCA. B. ROCHE précise qu'il faut que la rue Gombette soit décorée.

La décision a été prise de ne mettre que les LED sur les voies principales.

Pour le chauffage un réglage sera fait et les températures dans les locaux communaux réduites.

- **Occupation temporaire du domaine public par les associations**

Une demande a été fait par une association pour pouvoir occuper mensuellement le domaine public devant l'école afin d'organiser des ventes à la sortie de l'école.

D. FATOME s'interroge sur le fait que les autres associations ont des manifestations annuelles et que cette demande est mensuelle. Cela s'apparente à un droit de place.

Le conseil devra définir les conditions d'occupation du domaine public.

- **Agenda**

Samedi 29 octobre		Vente de saucissons à cuire des anciens combattants
Lundi 31 octobre		Soirée Halloween Oxy'jeunes
Vendredi 4 novembre	20h30	Concert « la soirée des standards »
Samedi 5 novembre		Vente de plat à emporter
Mardi 8 novembre	19h00 20h30	Commission communication Commission travaux
Vendredi 11 novembre	11h15	Cérémonie
Samedi 12 novembre		Manifestation de la classe en 4
Lundi 14 novembre	20h30	Groupe de travail Route de Rancé
Jeudi 17 novembre	20h30	Conseil municipal
Vendredi 18 novembre		Soirée beaujolais en Dombes
Mardi 22 novembre	18h30	Commission Sécurité routière
Samedi 27 novembre	Après-midi	Après-midi jeux du CME

- **Centre de loisirs**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi vingt-et-un octobre à minuit.

La secrétaire de Séance
Brigitte ROCHE



Le Maire
Christine FORNÈS





Conseil municipal du 20 octobre 2022

Liste des délibérations

Délibération n°2022_10_042 Administration générale – désignation d'un correspondant incendie et secours.

Délibération n°2022_10_043 – Finances – Décision modificative n°1.

Délibération n°2022_10_044 – Convention médecine du travail avec le centre de gestion de l'Ain.